



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Éducation à la vie sexuelle

Question au Gouvernement n° 243

Texte de la question

ÉDUCATION À LA VIE SEXUELLE

Mme la présidente . La parole est à Mme Christelle D'Intorni.

Mme Christelle D'Intorni . L'objectif du nouveau programme d'éducation sexuelle (« Ah ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP), qui vise à accompagner les enfants pour les aider à devenir des adultes épanouis, est louable. Pourtant, ce nouveau programme suscite de nombreuses craintes et les polémiques se multiplient à juste titre. L'enseignement catholique et les associations de parents d'élèves de l'enseignement libre ont exprimé de « sérieuses réserves » et 100 sénateurs viennent de publier une tribune où ils déclarent ce programme « inacceptable ».

Mme Fatiha Keloua Hachi . Ils ne l'ont pas lu !

Mme Christelle D'Intorni . Même votre ministre délégué, M. Portier, a reconnu publiquement que ce programme n'était pas adapté. (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme Dieynaba Diop . Quelle honte !

Mme Christelle D'Intorni . Ce n'est pas votre cas : vous estimez au contraire qu'il n'y a aucun sujet. En tant que maman d'une petite fille de 9 ans, je peux vous dire qu'il y a là un vrai sujet. Je me demande comment vous pouvez affirmer que la théorie du genre n'existe pas dans votre programme...

Mme Fatiha Keloua Hachi . Elle n'existe pas !

Mme Christelle D'Intornialors que l'on y compte dix-sept fois la notion « d'identité de genre » et alors que dans vos manuels de sciences de la vie et de la terre des classes de quatrième et de seconde, vous invitez nos enfants à choisir leur sexe, en leur expliquant qu'ils peuvent librement se sentir homme, femme, ou les deux. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

Je me demande comment vous pouvez tolérer que les supports pédagogiques proposés à nos enseignants expliquent à nos enfants de 11 ans l'art de la fellation pour arriver à l'orgasme ou les initient à la pratique de l'anulingus. (*Mêmes mouvements.*) C'est surréaliste.

Je me demande à quel enseignement pédagogique vous espérez rattacher ces mêmes supports dont les publications expliquent à des enfants de 11 ans comment utiliser le préservatif lors d'une sodomie.

Alors, madame la ministre de l'éducation nationale, modifiez-vous sans délai les supports pédagogiques pour

qu'ils soient enfin adaptés et respectueux de l'âge et de la maturité de nos enfants ? L'éducation nationale ne peut arracher l'innocence des enfants contre la volonté de leurs parents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDR, dont quelques députés se lèvent, ainsi que sur les bancs du groupe RN et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente . J'aimerais qu'il y ait davantage de silence dans cet hémicycle pour que nous puissions écouter la réponse de la ministre. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale.

Mme Anne Genetet, ministre de l'éducation nationale . Merci pour votre question qui me permet de parler de l'école, à un moment où elle a plus que jamais besoin qu'on la soutienne. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Je rappelle que l'école est là où nous forçons des consciences libres.

M. Éric Ciotti . Répondez à la question !

Mme Anne Genetet, ministre . J'y viendrai. Sur ces bancs, je pense que nous sommes tous d'accord pour renforcer les savoirs fondamentaux. Pour tout cela, l'école a besoin de moyens. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et LFI-NFP.*)

Un député du groupe RN . Ce n'est pas la question !

Mme Anne Genetet, ministre . Au moment où certains d'entre vous s'appêtent à choisir de priver notre pays du budget dont il a besoin, je veux rappeler que c'est priver l'école des moyens qui lui sont nécessaires. (*Mêmes mouvements.*)

M. Laurent Jacobelli . Vous ne répondez pas à la question !

Mme Anne Genetet, ministre . Vous m'interrogez plus précisément sur le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et, pour le second degré, à la sexualité. Ce programme n'a pas été publié ; je ne sais pas sur quoi vous vous appuyez pour en parler.

Mme Caroline Parmentier . Sur les déclarations de M. Portier !

Mme Anne Genetet, ministre . Ensuite, je l'ai dit et je le redis : il n'y a pas de théorie du genre, donc il n'y en a pas dans ce programme.

M. Thibault Bazin . Il faut voir les choses en face, il y a un vrai risque !

Mme Anne Genetet, ministre . Ce programme est progressif et adapté. (*M. Boris Vallaud applaudit.*) Je l'ai lu, relu et revu. Il sera présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 12 décembre. Je vais vous dire sur quoi il porte, car manifestement vous ne savez pas ce qu'il contient exactement. Pour les tout-petits, il s'agit de parler des émotions et de la manière de les gérer. Chez les plus grands, on parlera de respect et de consentement, de l'égalité entre les femmes et les hommes. On s'efforcera de répondre aux questions auxquelles les enfants n'ont pas toujours de réponse. Actuellement, où les cherchent-ils ? L'Arcom a établi que, chaque mois en France, 2,3 millions de mineurs consultent des sites pornographiques pour trouver à leurs questions des réponses qu'ils ne trouvent pas ailleurs.

Mme Brigitte Barèges . Ce n'est pas une réponse !

M. Nicolas Meizonnet . Ça n'a rien à voir !

Mme Anne Genetet, ministre . Le rôle de l'école, aux côtés des parents, est d'apporter des réponses aux questions des enfants. C'est fondamental car, voyez-vous, je ne me résigne pas à laisser la pornographie éduquer nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Mme Justine Gruet applaudit*)

également.) Je rappelle en outre que trois enfants par classe sont victimes de violences sexuelles. Nous devons aussi lutter contre cela. (Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice.
– Plusieurs députés des groupes EPR et Dem et quelques députés du groupe SOC applaudissent cette dernière.)

Mme Marie-Pierre Rixain . Excellente réponse !

Données clés

Auteur : [Mme Christelle D'Intorni](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 243

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 2024